

L'offre active comme norme dans la prestation des services publics: généalogie du concept et débats sur la participation des CLOSM

Martin Normand

Stagiaire postdoctoral, École d'études politiques, Université d'Ottawa

Cette recherche est financée par l'Institut du savoir Montfort – Recherche et par le Consortium national de formation en santé – volet Université d'Ottawa

Questions de recherche

- Quelles sont les représentations dominantes de l'offre active chez les divers acteurs qui en font un champ d'action?
- Qu'en est-il, plus précisément dans le domaine de la santé?

Pistes de réponses

1. Les représentations dominantes de l'offre active sont principalement formalistes ou techniques;
2. Ces représentations ne prennent pas en compte certains aspects comme la gouvernance, la coconstruction et la participation.

Définition de l'offre active

- « Indiquer clairement visuellement et oralement que les membres du public peuvent communiquer en français ou en anglais et obtenir des services d'un bureau désigné dans l'une ou l'autre de ces langues » (Politique sur les langues officielles, Secrétariat du Conseil du Trésor)
- « ... créer un environnement qui suscite la demande et anticipe les besoins spécifiques des francophones et de leur communauté » (Commissariat aux services en français de l'Ontario)

Généalogie du concept (1)

- Nouvelle impulsion donnée à l'offre active depuis le premier Plan d'action pour les langues officielles (2003)
- Assises juridiques et institutionnelles
 - Ontario (2011)
 - Nouveau-Brunswick (2002)
 - Manitoba (1991)
 - Fédéral (1988)

Généalogie du concept (2)

- Comment l'offre active en vient-elle à apparaître dans la *Loi sur les langues officielles* de 1988?
 - Débats dans la Chambre des communes et au Comité législatif (1987-1988)
 - Débats du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles (1981-1982)
 - Rapports annuels du Commissariat aux langues officielles (1971-1972, 1977, 1980)

Généalogie du concept (3)

- Que retenir de la représentation initiale du Commissariat aux langues officielles de l'offre active?
 - Lien avec l'abandon des districts bilingues prévus dans la LLO 1969;
 - Limites des concepts « Là où c'est possible » et « demande suffisante »;
 - Importance de la consultation des communautés et du recours à leurs institutions.

Généalogie du concept (4)

- Comment le concept initial est-il repris?
 - Rapport sur Postes Canada (autour de 1980);
 - Premier rapport du Comité mixte spécial (1982);
 - Directives du Conseil du Trésor (1982).

Actualisation de la représentation initiale

- L'offre active n'était pas vouée à une représentation technique ou formelle, mais à une représentation dynamique.
- Elle laissait entrevoir une coconstruction des modes de prestation des services.
- Elle ouvrait la porte à une gouvernance communautaire des services gouvernementaux et à l'action publique des CLOSM.

Merci

mnormand@uottawa.ca

[@M_Normand](#)